

# **CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 16 juillet 2020*

## **COMPTE- RENDU PRESSE**

L'an deux mille vingt, le seize du mois de juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

### **Etaient présents :**

*Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Lionel LE BERRE, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA procuration à Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT procuration à Patrick GROSS, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN procuration à Stéphanie MAUBÉ, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER procuration à Éric LALANDE à partir de la Q12, Christiane VULVERT, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND.*

**Etait excusé :** Ludovic LECONTE

*Monsieur Jonathan WAGNER est désigné secrétaire de séance.*

### **Election des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un Centre Communal d'Action Social du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de la détermination de sa composition à 7 membres élus par le Conseil Municipal 7 membres nommés par Madame la Maire qui en est présidente de droit.

En conséquence Madame la Maire propose de procéder à l'élection des sept membres du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS.

Elle rappelle que les 7 membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Ont été élus à l'unanimité :

1	GUILLE	Joëlle
2	SAVARY	Céline
3	SAINT	Anne-Marie
4	VALERE	Agnès
5	AUDRAIN	Martine
6	GROSS	Patrick
7	LALANDE	Eric

### **Question n° 2**

#### **Budget général - Affectation des résultats de fonctionnement 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif 2019 du budget général fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **1 200 070.84 €**
- Un excédent d'investissement de : **473 691.95 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de l'exercice** **1 200 070.84 €**  
**Résultats antérieurs reportés** **0,00 €**

**Résultat à affecter** **1 200 070.84 €**  
**Besoin de financement** **241 961.68 €**

#### **AFFECTATION**

**1) affectation en réserves R 1068 en investissement** **931 292.09 €**  
**2) report en fonctionnement R 002** **268 778.75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 proposée pour le budget général.

#### **Attribution des subventions 2020**

Sur proposition de la commission « Vie Associative, Culture, Communication et Tourisme », réunie le 17 juin 2020, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2020 les subventions et partenariats suivants :

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Rappel 2019</b>	<b>2020</b>
* ASC Lessay (handball)	2 450.00 €	2 450.00 €
* Union Sportive de Lessay	2 450.00 €	2 450.00 €
* Groupement Rural Jeunesse Sportive de l'Ay	470.00 €	470.00 €
* Tennis Club de Lessay	1 900.00 €	1 900.00 €
* Lessay Pétanque	400.00 €	400.00 €
* Camion Cross	450.00 €	450.00 €
* Circuit des Sports Mécaniques Lessay Manche	450.00 €	450.00 €
* Moto Club de l'Ay	250.00 €	250.00 €
* Centre Aéronautique de Lessay	460.00 €	460.00 €
* Club Radio-modélisme Saint-Lô – Lessay	250.00 €	250.00 €
* ADESR MANCHE	1 000.00 €	1 000.00 €
* Association des Chasseurs de Lessay	250.00 €	250.00 €
* Association des Pêcheurs du Bord de L'Ay	250.00 €	250.00 €
* CPIE Vivre en Cotentin	1 000.00 €	1 000.00 €
* Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay	10 000.00 €	Déjà attribué
* Les 3 Coups de Lessay	500.00 €	500.00 €
* UTOPIA Théâtre	200.00 €	200.00 €
* Lessay Animation	2 700.00 €	2 700.00 €
* Comité de jumelages des Amis d'Ennigerloh	2 150.00 €	2 150.00 €
* Association Famille Rurale : - Gymnastique	500.00 €	500.00 €
* C.O.S. du personnel territorial	2 600.00 €	2 600.00 €

* Remue-Méninges	80.00 €	80.00 €
* Amicale des Cheveux Blancs	610.00 €	610.00 €
* Club de la Bonne Humeur	350.00 €	350.00 €
* Association « Les Amis de l’E.H.P.A.D »	400.00 €	400.00 €
* Comice Agricole du Canton de Lessay	350.00 €	350.00 €
* Anciens Combattants UNC – AFN Lessay	450.00 €	450.00 €
Pour animation musicale des cérémonies (par cérémonie)	60.00 €	60.00 €
* ULM Club Lessay	200.00 €	200.00 €
* Société Hippique Périers – Lessay	300.00 €	300.00 €
* Comité de jumelage avec Métabief	100.00 €	100.00 €
* Drak’car	200.00 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 780.00 €</b>	<b>23 780.00 €</b>

Afin de récompenser les associations dont des membres ont participé bénévolement à la gestion des parkings pendant la foire Sainte Croix 2019 la commission propose au Conseil Municipal d’attribuer un montant forfaitaire et symbolique de 100 € aux seize associations suivantes :

- \* ASC Lessay (handball)
- \* Union Sportive de Lessay
- \* Tennis Club de Lessay
- \* Circuit des Sports Mécaniques Lessay Manche
- \* Centre Aéronautique de Lessay
- \* Association des Chasseurs de Lessay
- \* Association des Pêcheurs du Bord de L’Ay
- \* Lessay Animation
- \* Comité de jumelages des Amis d’Ennigerloh
- \* Anciens Combattants UNC – AFN Lessay
- \* Société Hippique Périers – Lessay
- \* Jeunesse Sportive de l’AY
- \* Drak’car
- \* LESSAY PETANQUE
- \* CKLM Family Karting
- \* Familles Rurales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l’unanimité.

### **Budget Primitif 2020 - Budget général**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2020 et arrêté ainsi qu’il suit :

#### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses	3 320 323.65 €
- Recettes	3 320 323.65 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses	2 452 197.47 €
- Recettes	2 452 197.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du budget général.

**Budget Loueur de locaux – Affectation des résultats de fonctionnement 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif du budget loueur de locaux, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	128 378.10 €
- Un excédent d'investissement de :	15 548.95 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14 072.15 €</b>
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>114 305.95 €</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>128 378.10 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>

**AFFECTATION**

<b>1) affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>2) report en fonctionnement R 002</b>	<b>128 378.10 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 proposée pour le budget Loueur de locaux.

**Budget Primitif 2020 - Loueur de locaux**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget Loueur de locaux établi pour 2020 et arrêté ainsi qu'il suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	160 599.18 €
- Recettes	160 599.18 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses	106 500.00 €
- Recettes	106 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 Loueur de locaux.

**Budget Primitif 2020 - Lotissement d'habitations**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2020 et arrêté ainsi qu'il suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	1 368 767.74 €
- Recettes	1 368 767.74 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses	625 001.15 €
- Recettes	968 048.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 Lotissement d'habitations.

**Budget Primitif 2020 - Lotissement d'habitations JOUAN**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget 2020 établi pour le lotissement d'habitations JOUAN ainsi qu'il suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	0,00 €
- Recettes	0,00 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses	0,00 €
- Recettes	67.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 Lotissement d'habitations JOUAN.

**Budget assainissement Lessay - Affectation des résultats de fonctionnement 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	417 448.85 €
- un excédent d'investissement de :	162 378.20 €

Décide d'affecter le résultat de d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 366 783.07 €</b>
<b>Résultats antérieurs de l'exercice</b>	<b>784 231.92 €</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>417 448.85 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>10 146.63 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1) affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>20 524.83 €</b>
<b>2) report en fonctionnement R 002</b>	<b>396 924.02 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 proposée pour le budget assainissement Lessay.

### **Budget Primitif - ASSAINISSEMENT 2020**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget 2020 établi pour les services assainissement ainsi qu'il suit :

#### **Section d'exploitation :**

- Dépenses	<b>503 402.44 €</b>
- Recettes	<b>503 402.44 €</b>

#### **Section d'investissement :**

- Dépenses	<b>282 587.59 €</b>
- Recettes	<b>282 587.59 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du service assainissement.

### **Subvention à la Jeunesse Sportive de l'AY pour l'année 2020**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la modification du mode de financement des animateurs sportifs de l'association Jeunesse Sportive de l'AY depuis la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Elle précise que pour pérenniser l'encadrement des enfants et des adolescents, les Elus des communes concernées ont validé le principe d'une répartition de la dépense proportionnelle au nombre d'enfants originaires de chaque territoire. 22 enfants de Lessay sont inscrits en 2020 à la Jeunesse Sportive de l'AY.

La CLECT a évalué à 8 450 € le montant pris en charge par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et reverse chaque année à la Commune de Lessay la somme de 3802 € et à la Commune de Créances 4 648 €.

L'Association Jeunesse sportive de l'AY apporte un financement de 5 500 €.

Le solde qui s'élève à 5935 € est réparti entre les communes de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au prorata du nombre d'enfants inscrits. Ce montant est fixé à 1028 € pour la Commune de Lessay.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser au Groupement Rural de la Jeunesse Sportive de l'Ay la somme totale de 4 830 € au titre de l'animation de l'année 2020 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité

Départ de Monsieur Jonathan WAGNER, qui donne procuration à M. Éric LALANDE.